



Sécurité des patients

Rapport du Secrétariat

1. La résolution WHA55.18 invitait instamment les Etats Membres à accorder la plus grande attention au problème de la sécurité des patients et à créer, sur des bases scientifiques, et à renforcer les systèmes nécessaires pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins. Dans cette perspective, la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé s'est félicitée de la proposition de créer une alliance internationale pour faciliter l'élaboration des politiques sur la sécurité des patients, promouvoir les bonnes pratiques dans les Etats Membres et jouer un rôle majeur pour progresser au niveau international.

2. L'Alliance mondiale pour la sécurité des patients a été lancée par le Directeur général en octobre 2004. Visant à coordonner, diffuser et accélérer les progrès de la sécurité des patients dans le monde, elle est un véhicule de la collaboration et de l'action internationale entre les Etats Membres, le Secrétariat de l'OMS, les experts techniques et les groupes de consommateurs, de professionnels et d'industriels. Sa création souligne l'importance mondiale de la question. Des travaux de recherche de plus en plus nombreux mettent en évidence la survenue des effets indésirables dans tous les systèmes de soins. Les informations les meilleures dont on dispose indiquent que, à tout moment, on peut estimer que 1,4 million de personnes dans le monde souffrent d'une infection contractée dans un établissement de santé. Bien que les situations varient, aucun pays, qu'il soit riche ou pauvre, ne peut prétendre s'être encore pleinement attaqué à ce problème.

3. L'amélioration de la sécurité des patients suppose des systèmes de soins bien conçus pour réduire le plus possible les risques pour les patients. Des changements s'imposent à tous les niveaux : individuel pour les soignants, équipes, organisations et systèmes de santé dans leur ensemble. Il est d'une importance cruciale que le personnel des services en première ligne soit composé d'agents compétents, consciencieux, conscients des exigences de sécurité et bien soutenus pour la délivrance de soins sûrs.

ACTIONS ET RESULTATS

4. Un élément central de l'action mondiale consiste à formuler des stratégies régionales sur la sécurité des patients dans chaque Région de l'OMS. Chaque bureau régional a établi un point focal qui dirige les travaux, en collaboration avec l'Alliance mondiale. Les stratégies régionales visent à faciliter la création et le renforcement des programmes de sécurité des patients dans les Etats Membres en déterminant les priorités des pays, les domaines de collaboration régionale et d'échange des connaissances, ainsi que des moyens de relier l'action régionale au travail mondial par le biais de l'Alliance. Des stratégies pour la sécurité des patients sont planifiées ou en cours de préparation dans chaque Région.

5. Afin de soutenir la formulation de politiques nationales sur la sécurité des patients et la promotion des bonnes pratiques, l'Alliance mondiale a défini six actions principales décrites ci-dessous.¹

6. Le **Défi mondial pour la sécurité des patients** a pour but de définir un sujet spécifique pour un programme d'action d'une durée de deux ans portant sur un domaine de risque important pour tous les pays. Ce sont les infections liées aux procédures de soins qui ont été retenues pour le premier défi, axé en 2005 et 2006 sur le thème « Un soin propre est un soin plus sûr ». L'idée est de susciter un engagement mondial pour inscrire la propreté des soins dans la réalité quotidienne partout où ils sont dispensés. Le Secrétariat de l'OMS participe à l'obtention de résultats dans de nombreux domaines, comme la pratique des injections, la vaccination, la sécurité des transfusions, la sécurisation des procédures cliniques, l'eau et l'assainissement. Plus particulièrement, le défi s'est impliqué dans la rédaction, à laquelle ont participé plus de 200 experts de 20 pays, et les essais des nouvelles recommandations de l'OMS sur l'hygiène des mains pour les soins de santé ; le lancement de campagnes mondiales et nationales sur le thème « Un soin propre est un soin plus sûr » et l'engagement des Etats Membres à prendre des mesures pour lutter contre les infections liées aux procédures de soins, le but étant d'initier des améliorations pour plus de la moitié de la population mondiale avant la fin de 2006.

7. Dans le domaine de l'engagement des patients et des consommateurs, **Les patients pour la sécurité des patients**, il s'agit de construire un réseau mondial de patients et d'organisations de patients, dirigé par eux pour défendre leur sécurité au niveau des pays et des Régions. Les consommateurs des soins de santé ont un rôle important à jouer à la fois dans la gestion des risques pour leurs propres soins et dans la mise en place de systèmes plus sûrs de dispensation à l'aide de partenariats avec les fournisseurs de soins.

8. Le premier atelier Les patients pour la sécurité des patients (Londres, novembre 2005) a réuni un groupe de patients et de défenseurs de la sécurité des patients venant de 20 pays. Ils ont approuvé une déclaration demandant un plus grand rôle des patients dans l'amélioration de leur sécurité au niveau international. Ils ont élaboré des stratégies d'action mettant fortement l'accent sur le travail en partenariat avec les autorités sanitaires et les fournisseurs de soins. Des ateliers de suivi sont prévus dans toutes les Régions de l'OMS en 2006 et 2007.

9. Un grand nombre de termes et de définitions sont utilisés pour décrire les problèmes de sécurité des patients. Cette diversité gêne les efforts pour tirer les enseignements des données obtenues dans les pays eux-mêmes ou d'un pays à l'autre. Afin d'établir une **taxonomie de la sécurité des patients**, un groupe de rédaction technique a mis sur pied un cadre de classification des données relatives aux problèmes de sécurité des patients de façon à améliorer l'analyse et à en tirer plus facilement les enseignements. Au second semestre de 2006 aura lieu un processus de consultation, au cours duquel tous les pays seront invités à faire leurs observations sur le projet de taxonomie afin de s'assurer de son acceptabilité au plan international.

10. Afin de promouvoir la **recherche dans le domaine de la sécurité des patients**, un programme de recherche reconnu sur le plan international est en train d'être mis sur pied avec des chercheurs, des

¹ Voir *Alliance mondiale pour la sécurité des patients. Forward Programme 2005*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005.

bailleurs de fonds, des utilisateurs et des consommateurs, en tenant compte des conclusions de la consultation internationale sur les priorités de la recherche (Washington, D.C., novembre 2005). Des travaux sont également demandés dans les domaines où existent des lacunes importantes dans les connaissances. L'une des limites qu'ont les données actuelles sur la sécurité des patients tient au fait qu'elles viennent avant tout des pays développés. L'Alliance entreprend donc un grand projet de recherche pour comprendre la nature des préjudices subis par les patients dans 10 pays en développement ou en économie de transition et pour mettre au point des outils de mesure utilisables par les Etats Membres.

11. La **recherche de solutions pour diminuer les risques liés aux procédures de soins et améliorer la sécurité** comprend la promotion des solutions existantes et la coordination des efforts internationaux pour en trouver d'autres à l'avenir. Dans les connaissances sur la sécurité des patients, l'élément le plus important est de savoir comment leur éviter tout préjudice. Les solutions sont des interventions et des actions qui empêchent les problèmes de se reproduire et diminuent les risques pour les patients. Un grand nombre de solutions existent déjà dans certains pays. La Commission commune des organisations d'accréditation en santé et la Joint Commission International (Etats-Unis d'Amérique) ont été conjointement désignées comme centre collaborateur de l'OMS sur les solutions pour la sécurité des patients afin de trouver ces solutions et de les promouvoir.

12. Au centre de toute initiative de sécurité bien ciblée, il y a la meilleure compréhension de la nature des problèmes et de leurs facteurs. Le but de **l'information et de l'apprentissage pour améliorer la sécurité des patients** est de fournir un appui aux Etats Membres pour qu'ils établissent ou améliorent les systèmes d'information et d'apprentissage dans ce domaine. L'OMS a rédigé récemment des lignes directrices sur la notification des effets indésirables et les systèmes d'apprentissage, qui feront l'objet d'une consultation en 2006.

A L'AVENIR

13. Parallèlement à la poursuite des travaux sur les actions établies, de nouveaux domaines de travail sont prévus en 2006 et 2007 :

- technologie et éducation pour la sécurité des patients, qui englobe des domaines comme les méthodes de simulation, la robotique ou l'automatisation pour réduire les risques pour les patients ;
- sécurité des patients et soins des malades en phase aiguë, dont le soutien à un réseau naissant de collaboration internationale ;
- un deuxième défi mondial pour la sécurité des patients, portant sur un nouveau problème de portée internationale ;
- les hôpitaux exemplaires, pour faire la promotion des meilleures pratiques en matière de sécurité des patients dans les établissements de santé du monde entier.

14. Le Secrétariat de l'OMS et l'Alliance poursuivront leur étroite collaboration afin de répondre efficacement aux besoins des Etats Membres dans le domaine de la sécurité des patients. De nouvelles possibilités de réseaux apparaissent à mesure que les Etats Membres créent des centres nationaux ou régionaux dans ce domaine. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a donné le financement de base de US \$44 millions sur cinq ans, garantissant ainsi une fondation solide à partir

de laquelle développer des activités pour rendre les soins plus sûrs à l'échelle mondiale. D'autres Etats Membres intéressés, l'industrie et d'autres partenaires seront sollicités pour apporter des ressources complémentaires en vue de développer encore les travaux.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

15. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport ci-dessus.

= = =